

## PROJET DE CREATION D'UN PARC NATUREL REGIONAL

## LETTRE D'INFORMATION DU PROJET N°1

19 novembre 2018

## Syndicat Mixte de développement du Pays Berry St-Amandois

88, avenue de la République 18200 Saint-Amand-Montrond Tél. 02 48 96 16 82 pays.berry.st.amandois@orange.fr www.pays-berry-st-amandois.fr

## **NOS DEUX PAYS ONT ENGAGE LE PROCESSUS DE CREATION**

Le 8 novembre dernier, à Lignières dans la salle des Bains Douches, en présence des deux présidents et de la vice-présidence de la Région, Mme RIVET, étaient réunis les maires et les délégués des deux Pays afin de faire un point de situation sur le projet de création d'un PNR sur nos deux Pays.

Plusieurs thèmes ont été abordés : Qu'est-ce un PNR, son fonctionnement, son rôle, ses objectifs. Notre territoire est-il adapté à un PNR ? Que peut nous apporter un PNR ? Un grand témoin, Pascal QUENIOT, directeur du Parc Anjou-Touraine est venu nous apporter également son vécu, son expérience et nous expliquer les avantages d'un PNR sur son territoire. ..

Le débat avec la salle qui a suivi a permis de fructueux échanges et montrer tout l'intérêt de ce projet. Chacun a pu saisir l'importance de cette démarche qui a essentiellement pour objectif de développer notre territoire du SUD BERRY, de renforcer nos moyens humains et financiers et donc nos actions sur le terrain mais aussi de dynamiser notre attractivité et notre image. C'est tout simplement prendre en main notre destin au regard des difficultés économiques, sociales et environnementales que rencontrent nos deux territoires

Depuis quelques mois le projet de création d'un PNR, Parc Naturel Régional, avance. Ce n'est plus qu'une simple idée. Il vient d'entrer dans une nouvelle phase capitale pour notre Pays. La Région a en effet donné son accord en début d'année, en réservant un budget important, pour nous accompagner dans notre projet et notre volonté de créer pour notre territoire et celui du Pays de la Châtre une nouvelle dynamique, forte en potentiel de développement local. Par ailleurs, nous avons rencontré les services de l'Etat en février et le président du département du Cher en septembre-qui ont donné leur accord de principe sur cet objectif de transformation de notre Pays.



Tous ces accords étaient un préalable indispensable pour la poursuite de ce vaste et long projet. Il va nous permettre d'engager la première étape d'un long processus commençant par les études d'opportunité et de faisabilité. Les services de nos deux Pays et de la Région ont ainsi travaillé récemment sur un cahier des charges aux fins de choisir un bureau d'étude capable de mettre en œuvre ces études. L'appel d'offre a été lancé en juillet par la région. Deux prestataires ont répondu. Nous devrions avoir prochainement le lauréat de cet appel d'offre pour un lancement officiel de l'étude fin novembre.

L'Etude d'opportunité vérifiera que notre territoire correspond bien par sa fragilité, son patrimoine, ses paysages, aux critères nécessaires pour la création d'un PNR. Elle déterminera également le périmètre d'étude du futur PNR. L'identité forte de nos deux territoires, la volonté des élus à s'engager dans ce processus et en quoi le PNR apportera un plus pour ces territoires seront également analysés. En cas d'avis favorable, l'étude de faisabilité permettra de préciser le projet et établir le dossier constitutif de saisine de l'Etat par la Région avec délibération sur la « reconnaissance du projet de Parc ». L'Etat soumettra le projet à la Fédération des PNR et la Commission Nationale du Patrimoine Naturel qui donneront leur avis sur la poursuite ou non de ce projet.

Ce sont donc deux étapes importantes qu'il ne faut surtout pas négliger pour les 18 mois qui arrivent. Tout doit être fait pour que nous puissions passer à la deuxième phase : la création de la Charte du PNR qui précédera une enquête publique. La grande réunion de Lignières du 8 Novembre dernier était donc très utile avant d'entrer dans cette phase d'études qui débutera le 4 décembre prochain par la première réunion du comité de pilotage en présence du bureau d'étude qui nous accompagnera tout au long du processus de création.

Nous le savons, les pays sont menacés car ils ne peuvent plus évoluer dans leur périmètre. Ils sont limités dans leurs moyens et l'outil créé pour les remplacer : le PTER (Pole d'Equilibre Territorial Rural) n'est constitué que des seules communautés de communes. Ils doivent donc nécessairement se transformer dans le cadre d'un nouveau syndicat de communes avec de nouvelles compétences capables de créer une nouvelle dynamique économique, culturelle, touristique et sociale et ce avec l'appui de l'Etat, de la Région, de l'Assemblée départementale et des Communautés de Communes.

Le PNR est ainsi la voie que nous nous sommes tracés en commun avec notre voisin, le Pays de la Châtre en Berry, afin d'être ensemble plus forts et plus performants. Nos deux Pays se ressemblent, nos déclins économiques et sociaux sont identiques et notre ruralité avec ses difficultés inhérentes sont de la même



envergure et nos atouts similaires. Nous pouvons additionner nos forces pour faire reculer nos faiblesses.

Notre destin est aujourd'hui entre nos mains. A nous de nous de le construire de nous y engager de toutes nos forces. Personne ne viendra nous aider. C'est maintenant qu'il faut se battre pour l'avenir de nos territoires. Demain il sera déjà trop tard!

**Louis COSYNS** 

Président du Syndicat PBSA

**Dominique ROBLIN** 

Président-Délégué au Projet PNR

Pièce jointe : diaporama de présentation du projet présenté le 8/11 à Lignières

<u>Nota</u>: Monsieur ROBLIN se tient à disposition des élus afin de venir présenter le projet dans les conseils municipaux ou communautaires.